

La loi sur la gestion des déchets (L 1 20), adoptée au printemps 1999 par le Grand Conseil, impose au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) d'établir chaque année "l'inventaire des déchets produits, réceptionnés ou éliminés sur le territoire cantonal. Le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) publie ainsi chaque année un inventaire des déchets du canton de Genève. Ce rapport statistique réunit des informations exhaustives sur l'ensemble des déchets produits et traités sur le territoire cantonal et constitue ainsi un outil essentiel de planification et de gestion.

## Elaboration d'une statistique cantonale: dans quel but?

Les statistiques établies avant 1999 ne reflétant que l'état des collectes sélectives au niveau communal et ne répondant de ce fait pas aux nouvelles exigences légales, le Service cantonal de gestion des déchets a entrepris un important travail d'investigation afin de répertorier l'ensemble des entreprises de récupération et de traitement, ainsi que des transporteurs de la place. Depuis lors, ces entreprises sont tenues de remplir un questionnaire annuel détaillant leurs activités. Les données ainsi collectées permettent, une fois vérifiées et, au besoin, corrigées par le Service de gestion des déchets, d'obtenir une image précise des flux de déchets et de leurs filières de traitement. Cet important travail a débouché sur la publication d'un inventaire des déchets du canton de Genève, fort utile à différents niveaux :

### *Gérer et planifier*

La statistique cantonale s'avère indispensable au Service de gestion des déchets afin de planifier, à moyen terme, les différentes filières de traitement et d'élimination des déchets. L'inventaire de la production et des flux de déchets verts a notamment permis d'engager une réflexion globale sur le développement de nouvelles installations de compostage et/ou de méthanisation. L'inventaire est également utile pour l'élaboration du futur plan cantonal de gestion des déchets, qui sera publié en automne.

### *Evaluer*

L'inventaire des déchets permet d'observer l'évolution des tonnages et des filières de traitement. L'efficacité des campagnes d'information développées à destination du grand public et des professionnels peut ainsi être mesurée et améliorée. Il est de même possible d'adapter les mesures répressives si nécessaire.

### *Comparer*

Un travail d'harmonisation a été mené à bien afin que les données cantonales puissent être comparées avec les statistiques fédérales. Pour ce faire, les notions de déchets urbains, industriels et de chantier ont été clairement redéfinies.

### *Contrôler*

Enfin, l'inventaire des déchets favorise l'application des législations fédérale et cantonale en matière de protection de l'environnement. L'élaboration de cette statistique permet de vérifier les filières empruntées par les différents déchets et de contrôler leur conformité aux exigences légales. L'Etat renforce ainsi son contrôle sur les pratiques des entreprises qui transportent, traitent ou éliminent des déchets.

Pour obtenir l'"Inventaire des déchets du canton de Genève":

Environnement-Info 022 327 47 11

[environnement-info@etat.ge.ch](mailto:environnement-info@etat.ge.ch)



Grégoire Pralong  
Environnement-Info